## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Et de l'Alphabétisation

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté Nº 10 3 3 6 /MENA/DRH du 10 4 SEP. 2025

portant nomination de Directeurs de CAFOP au titre de l'Année Scolaire 2025-2026

## LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu la Constitution :
- Vu la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi nº2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- $N_{
  m U}$  le décret n $^{
  m o}$ 2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret nº2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux :
- Vu le décret nº2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret nº2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu l'arrêté nº0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
  - Tarrete ir adžav vietv and da za tevrier zadr portone neu ibations, arganisation et ranctionnement de la bil ection des nessaui des municipie

considérant les nécessités de service,

## ARRÊTE

<u>Article</u> 1 : Les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de **Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP)**, conformément au tableau ci-dessous :

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	Genre	DRENA D'ORIGINE	IEPP D'ORIGINE	CAFOP D'ACCUEIL
1	237368P	KANGA PENOND née KOUADID AMENAN EDWIGE DJEKRE	F	YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO SINZIBO	CAFOP BOUAKE 2
2	324411J	COULIBALY ABDOUL	М	SOUBRE	ОИРОУО	CAFOP BOUAKE I
3	238098E	COULIBALY née DOUMBIA NASSATA	F	BOUAKE I	BOUAKE KOKO	CAFOP KORHOGO

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

## **AMPLIATIONS**

MENA / CAB	
NDU/CDUY	

DRENA

INTÉRESSÉ(E)

CHRONO

